

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2026 – 233

Objet : Validation du devis de la société Astoria Avocats pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation du centre aquatique intercommunal

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire n°40-CC230426 en date du 23 avril 2026 constatant l'élection du Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 portant délégations d'attributions au Président ;

Vu le devis d'Astoria Avocats pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours d'architecture pour la réalisation d'une piscine intercommunale ;

Considérant la nécessité d'être accompagné sur les aspects juridiques de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre du futur centre aquatique intercommunal ;

Considérant que l'offre présentée par Astoria Avocats répond aux besoins de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

DÉCIDONS

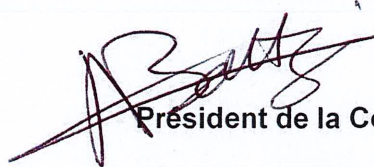
ARTICLE 1 Le devis de la société Astoria Avocats relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation d'un maître d'œuvre est approuvé pour un montant de 15 250,00 € HT, soit 18 300,00 € TTC.

ARTICLE 2 Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

ARTICLE 3 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès sa plus proche réunion.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Senlis, le 28 septembre 2026



Alain BATTAGLIA
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 29 SEP. 2026
Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 29 SEP. 2026

29 SEP. 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



Réalisation d'une piscine intercommunale

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours d'architecture

Maître d'ouvrage : CCSSO — Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Prestataire	Astoria Avocats	
Compétences	Juridique	
Équipe (fonctions)	Avocat(e) associé(e) Avocat senior	
Désignation des prestations	Montant € HT	Jours
Prix unitaire (€ HT / jour)	1 000 €	
AMO : désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours d'architecture	15 250,00 €	15,25
Aide à l'organisation de la consultation de Maîtrise d'œuvre	5 500,00 €	5,50
Assistance dans la mise en place de la procédure (étapes préalables : analyse délibération de début de mandat pour délégation, composition de jury, détermination de la procédure ...) et calendrier de procédure	1 000,00 €	1,00
Rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence et du règlement de candidatures	1 000,00 €	1,00
Rédaction du DCC composé notamment du règlement de concours, de l'AE et du CCAP	2 500,00 €	2,50
Réunion de travail présentiel	1 000,00 €	1,00
Analyse des candidatures	4 000,00 €	4,00
Analyse complétude (base 30 candidatures) - hors vérification de la régularité fiscale et sociale	3 000,00 €	3,00
Réunion de présentation en jury en présentiel	1 000,00 €	1,00
Accompagnement de la consultation	—	—
Visite du site (base 1 visite) et participation à la rédaction des réponses aux questions posées par les candidats admis à remettre une offre	—	—
Analyse des offres	2 000,00 €	2,00
Analyse des offres (base 3 offres) - volet juridique	1 000,00 €	1,00
Réunion de présentation en jury (base 1 réunion en présentiel)	1 000,00 €	1,00
Mise au point du marché de MOE	3 750,00 €	3,75
Propositions d'adaptations	1 000,00 €	1,00
Réunion de négociation	1 000,00 €	1,00
Mise au point du marché	1 750,00 €	1,75
TOTAL MISSION HT	15 250,00 €	15,25
Montant de la TVA	3 050,00 €	20%
TOTAL TTC	18 300,00 €	

Cellules sur fond jaune = saisies ; montants calculés automatiquement (jours × prix unitaire).